



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS

**du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**

DELIBERATION**N°2026-04****du 12 mars 2026**(Ressources Humaines :
Création de poste)

L'an deux mille vingt-six, le mercredi douze mars à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle d'Embarquement de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCATION
Le 23 février 2026

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE
9

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
PRESENTS
7

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Arnould MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,

NOMBRE de
VOTANTS
7

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

Conformément à l'article L313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de préparer le départ à la retraite du Directeur de l'Aéroport, et pour permettre une transmission de savoir, et le temps nécessaire aux diverses formations, il est primordial de créer un poste de Directeur Adjoint.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi de Directeur Adjoint à compter du 15 mars 2026.

Pour rappel : les agents du SMAEDAOL bénéficient tous de contrat de droit privé.

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

Prononce la création d'un poste de Directeur Adjoint qui revêtira la forme d'un contrat à durée indéterminée.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,

POSTES au 15/03/2026	Nombre de poste au 01/01/2026	Poste occupé au 01/01/26	Poste créé lors de la séance plénière du Comité Syndical du 12/03/2026	Nombre de postes à partir du 15/03/2026	Poste non pourvu
POSTES A TEMPS COMPLET					
Directeur de plate-forme aéronautique	1	1		1	
Directeur adjoint			1	1	1
Chef de service navigation aérienne	1	1		1	
Assistante de direction	1	1		1	
Agent AFIS	2	2		2	
Pompier d'aéroport et d'entretien	4	4		4	
Agent d'entretien	1	1		1	
Nombre de postes	10	10	1	11	1